



# vol de numéraires au préjudice de résidents d'une ehpad

Par **Jeanveux**, le **12/06/2023** à **22:11**

Bonjour,

Trois résidents d'un Ehapd se sont faits dérober de l'argent-

L'une d'elles 100 euros- s'est faite accompagner au commissariat de police par un responsable de l'établissement - impossible de déterminer si une plainte a été déposée ou si une main courante a été enregistrée. Le résident, vulnérable, ignore si une plainte a été enregistrée- il n'a pas eu d'attestation de dépôt de plainte - la direction de l'établissement fait la sourde oreille.

La deuxième, au minimum 30 euros. Je l'ai accompagnée au commissariat de police en présence d'une mandataire judiciaire ( placée sous curatelle). La résidente, âgée de 98 ans vulnérable, n'a pas saisi les notions de dépôt de plainte et main courante. Par peur de " représailles au sein de l'établissement " cette résidente a opté pour une main courante .

L'auteur de ces vols (une employée de la résidence) est connue des autres employées pour voler- une employée est disposée pour témoigner. Elle s'est engagée .

La direction de l'établissement est au courant de cette situation mais aucune réaction - elle cautionne ces vols .

MA QUESTION : un responsable d'un Ehapd est-il habilité à déposer une plainte pour vols commis au préjudice de résidents . Au commissariat de police il m'a été indiqué ( quand je me suis présenté avec la personne de 98 ans) que le responsable de l'établissement était

habilité à déposer plainte ( compte tenu de la vulnérabilité des résidents) pour vols.

En vous remerciant

Par **yapasdequoi**, le **13/06/2023** à **10:00**

Bonjour,

Tout citoyen peut déposer une plainte. Il appartient ensuite au procureur de poursuivre ou pas.

Par **Gauthier LECOCQ**, le **13/06/2023** à **13:33**

Bonjour,

Il serait dans l'intérêt du directeur de réaliser un signalement auprès du procureur de la République.

D'autant plus si ce dernier a déjà été informé de vols commis commis au sein de son établissement.

Son inaction pourrait être extrêmement mal perçu...

Et pour cause...

Une belle journée à vous.

Au plaisir,

G. Lecocq

Avocat

Par **Jeanveux**, le **13/06/2023** à **20:38**

Bonjour

Je vous suis très reconnaissant pour votre retour

Cordialement